



رقم N°71/C/SDAA

الجزائر في 10 JUN 2026... Alger, le

Objet : Consultation restreinte.

«Maintenance préventive et corrective des ascenseurs monte-charge de marque OTIS et SCHINDLER 3300, situé au siège EPTV, bâtiment administratif, sis boulevard des martyrs Alger.»

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire votre meilleure offre de prix pour la maintenance préventive et corrective de deux (02) ascenseurs monte-charge de marque OTIS et SCHINDLER 3300, situé au siège de l'EPTV, bâtiment administratif, sis boulevard des martyrs Alger.

1/Etendue des prestations :

- Etablir un planning d'intervention détaillé des visites périodique ;
- Visite d'inspection incluant les opérations minimale d'entretien requises ;
- Dépannage avec un engagement sur les délais d'intervention en cas de panne due à un acte de vandalisme ou d'un mauvais usage ;
- Visite incluant l'essai de l'ensemble du système de sécurité (câblage, parachutes.....ect) ;
- Mettre en place un registre permanent des contrôles mentionnant les réparations effectuées ;
- Vérification des armoires de commande et appareillage électrique ;
- Etablir un état des lieux des installations lors de la signature de la convention ;
- Etablissement des rapports d'intervention après chaque visite pour le suivi, l'évolution et l'efficacité prodiguée au matériel (câblage, parachutes.....ect) ;
- Qualité de l'intervenant (Personnel qualifié ayant la technicité requise, Ingénieur/Technicien) ;
- Obligation d'intervenir 24/24 heures en cas désincarcération des personnes bloqués dans les ascenseurs.

2/Consistance des prestations :

- La consistance des prestations comprend deux volets :
a/Maintenance préventive.
b/Maintenance curative.

a/Maintenance préventive :

Les vérifications des contrôles et de mesure périodique mensuelle avec une intervention toutes les quatre (04) semaines minimum par des techniciens capable de vérifier chaque source potentiel de dysfonctionnement pour déterminer si les installations électriques des équipements n'ont subi aucune dégradation ou détérioration les rendant non opérationnels ainsi qu'une inspection visuelle relative à la protection des appareillages.

L'intervention préventive portera sur un ensemble d'opération de contrôle et d'inspection périodique qui consiste à :

- Examiner l'installation électrique et les équipements afin de s'assurer de leur bon fonctionnement ;
- Contrôler les dispositifs de protection ;
- Nettoyage et graissage des organes mécaniques ;
- Nettoyage de la cuvette, du dessus de la cabine et de la machinerie.
- Examen des câbles.

- Vérification de l'état de fonctionnement des parachutes ;
- Vérification de l'ensemble des tractions ;
- Vérification des fixations des guides ;
- Vérification du bon fonctionnement des deux ascenseurs avec inspection, essai et réglage des différents organes y compris les portes palières et cabines.

b/Maintenance corrective et curative :

Elle consiste à la réparation d'un dysfonctionnement intempestif pour éliminer la cause de la panne tout en assurant la garantie les pièces de rechange.

3-Dépannage :

En plus des contrôles périodiques, les interventions seront assurées continuellement.

4-Périodicité d'entretien préventif :

La périodicité sera assurée toutes les quatre (04) semaines.

5-Visite du site :

Afin d'élaborer sa proposition, le soumissionnaire souhaitant remettre une offre aura l'obligation de faire une visite du site sanctionnée par un procès-verbal signé obligatoirement par les deux (02) parties, faute de quoi l'offre sera rejetée.

Pour prise de rendez-vous, prière de prendre contact avec **Mr GUEDRA Mounir** au numéro **0784.57.59.39.**

6-Présentation des offres et date limite de dépôt des offres :

Le dossier de la soumission doit nous parvenir sous pli fermé portant la mention :

Etablissement Public de Télévision

« Consultation restreinte N°71/C/SDAA »

«Maintenance préventive et corrective des ascenseurs monte-charge de marque OTIS et SCHINDLER 3300, situé au siège EPTV, bâtiment administratif, sis boulevard des martyrs Alger»

A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis inférieurs aux seuils.

Et devra être déposée au plus tard le **28 Juin 2026** à midi (12h00), à l'adresse suivante :

Etablissement Public de Télévision

Bureau d'ordre Général (B.O.G)

Bureau n°162 RDCBloc CANAL ALGERIE

Ce dernier doit contenir les documents suivants :

- Le dossier administratif : le registre de commerce électronique et l'identification fiscal ;
- Offre financière ;
- Pv de visite signée par les deux parties ;
- Référence professionnelles.

7-Ouverture des plis : les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis au niveau du siège de l'EPTV, **le 28 Juin 2026 à 13h30.**

Nous vous informons que cette consultation rentre dans le cadre d'une convention annuelle, elle pourra être reconduite deux (02) fois sans que la durée maximale ne puisse excéder trois (03) ans.

Meilleures salutations.

La Sous Direction des Achats et Approvisionnements

